



conditions générales de ventes

Les tarifs

Les tarifs de location diffusés par « Les Jardins du Château d'Olonne » n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

Le prix arrêté lors de la réservation comprend :

- La location de la villa, du jour d'arrivée 16h au jour de départ 10h.
- Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité.
- L'accès gratuit à notre piscine commune
- L'accès gratuit à notre aire de jeux pour enfant.
- Téléviseur avec chaîne satellite.
- L'accès Internet à la réception.

Le prix de la réservation ne comprend pas :

- La location obligatoire du linge de lit.
- Le ménage final obligatoire de la villa.
- Les frais de dossier.
- La taxe de séjour en vigueur.
- Toute prestation autre que celles mentionnées ci dessus, notamment l'utilisation des installations sportives tels que le terrain de tennis, le mini golf.
- Le linge de toilette.
- La location de lit bébé, chaise haute et parc pour bébé.
- L'assurance annulation

Caution

A votre arrivée, une caution vous sera demandée (carte bancaire, chèque ou espèces). Les cautions par chèque vous seront renvoyées dans un délai d'un mois après votre départ.

Chèques vacances

Notre résidence est agréée par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). Les chèques vacances viennent directement en déduction du séjour (pour un montant minimum de 350€).

En cas d'annulation, les chèques vacances ne pourront être restitués.

Réservations

Outre les conditions ci-dessus, les personnes qui souhaitent effectuer une ou plusieurs réservations doivent faire l'objet au préalable d'un référencement par nos services et communiquer ensuite la liste des personnes physique qui séjourneront aux « Jardins du Château d'Olonne ». La revente de séjour ou de tout autre produit « Les Jardins du Château d'Olonne » ne peut se faire que dans le cadre d'un accord auprès des Jardins du Château d'Olonne.

Conditions de paiement

Un acompte de 30% du prix total de la réservation doit être versé afin de confirmer celle-ci. Le solde est payable au plus tard 6 semaines avant la date du début de séjour, au cas où le montant global de location n'aurait pas été intégralement acquitté lors de la réservation. Sans acompte versé après la réservation, celle-ci sera automatiquement annulée. En cas de réservation moins de 6 semaines avant le début du séjour, l'intégralité du prix du séjour est payable à la réservation. Le montant des assurances souscrites et les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Modifications de réservation

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date du début de séjour. Les modifications permises donnent lieu à une majoration de prix de 20€, et à l'application des suppléments de prix éventuellement dus au titre des nouvelles prestations réservées. Une réservation n'est susceptible ni d'échange, ni de revente à un tiers sous quelque forme que ce soit. La révélation d'une pratique de cette nature sera susceptible d'exposer son auteur, ainsi que tout participant à sa réalisation, aux poursuites appropriées, y compris judiciaires.



Résiliation de réservation.

Toute annulation doit être dénoncée par écrit. Le montant des retenues dépend de la date d'annulation du séjour, le cachet de la poste faisant foi.

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et que vous annulez votre séjour, même s'il s'agit d'un cas de force majeure, la résidence appliquera les clauses suivantes :

- 90 et plus avant l'arrivée : 15% retenu du montant de la facture.
- 89 à 60 jours avant l'arrivée : 50% retenu du montant de la facture.
- 59 à 30 jours avant l'arrivée : 75% retenu du montant de la facture.
- 29 à 8 jours avant l'arrivée : 90% retenu du montant de la facture.
- Moins de 7 jours avant l'arrivée + frais d'interruptions de séjour : 100% du montant de la facture.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement. Vous avez la possibilité de souscrire dès la réservation une assurance annulation et/ou une assurance voyage auprès d'Elvia. Celle-ci ne peut plus être demandée une fois le séjour confirmé.

Dommmages

Les équipements et installations du parc doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les villas ou les bâtiments d'accès commun engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'une villa est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à la villa elle-même qu'à toutes les installations du parc, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Responsabilité

La responsabilité des « Jardins du Château d'Olonne », au delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

- Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du parc.

Le locataire assumera la responsabilité des accidents causés dans la résidence, par lui ou les occupants de sa villa.

En outre, le locataire est également responsable de l'utilisation de la piscine, avec tous les risques que cela comporte. De plus le client s'engage à ne détériorer aucun matériel ce qui pourrait lui être retenu de sa caution.

Règlement intérieur – troubles et nuisances

Troubles et nuisances : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent dans sa villa. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que Les Jardins du Château d'Olonne pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si Les Jardins du Château d'Olonne devait constater une occupation abusive de ses logements (nombre d'occupants supérieur à la capacité annoncée de la villa).

Objets trouvés

En fin de séjour, les résidents sont invités à vérifier qu'aucun effet personnel n'a été oublié sur le site et particulièrement à l'intérieur des villas. Tout objet oublié devra être réclamé par son propriétaire dans les deux mois suivant son départ, en s'adressant à la direction du parc. Passé ce délai, Les Jardins du Château d'Olonne ne sera tenu d'aucune obligation pour les objets trouvés quels qu'ils soient. Les objets trouvés (à l'exception de l'alimentaire) seront expédiés sur demande du propriétaire contre remboursement des frais.

Réclamations

Toutes les réclamations relatives aux conditions du déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la réception dans les 48 heures après votre arrivée pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. A défaut, le séjour sera considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.

Animal domestique

Un seul animal domestique est accepté par villa. Il est admis, moyennant un supplément de prix, à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et la sécurité des résidents, et de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. Il doit être tenu en laisse à l'intérieur du parc.